



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Augmentation des capacités de stockage en solides inflammables du site logistique exploité par Kuehne + Nagel sur la commune de Villeneuve-Saint-Germain (Aisnes, 02)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Kuehne + Nagel

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christophe Pascaud
National Finance Manager

RCS / SIRET

3	3	3	5	8	3	4	6	6	0	0	0	5	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Article R122-2 II - Modification atteignant en elle-même le seuil de l'examen au cas par cas sous la Rubrique 1	<p>Le projet prévoit une augmentation des capacités de stockage en solides inflammables classés sous la rubrique ICPE 1450 de 139 t.</p> <p>Le site est déjà autorisé au titre des ICPE (et notamment au titre de la rubrique 1450) et de la directive SEVESO 3.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est autorisé aujourd'hui pour un stockage maximal de 41 t de solides inflammables classés sous la rubrique 1450 des ICPE. Kuehne + Nagel souhaite pouvoir augmenter cette capacité maximale de stockage à 180 t, à stocker uniquement au sein de la cellule B du site.

Ce projet ne fera pas l'objet de travaux particuliers visant à modifier la configuration actuelle de la cellule B ou du site. Il ne modifiera pas non plus les volumes d'activité générés par le site (trafic, personnel, etc.) puisque le projet ne prévoit pas d'augmentation globale de la quantité de matières stockées. La quantité supplémentaire de solides inflammables stockés au sein de la cellule B remplacera d'autres produits actuellement présents sur le site, classés génériquement sous la rubrique 1510.

4.2 Objectifs du projet

Actuellement, le site est autorisé pour un stockage maximal de 41 t de solides inflammables classés sous la rubrique 1450 des ICPE. Ce stockage est exclusivement réalisé au sein de la cellule B du site.

Kuehne + Nagel souhaite aujourd'hui pouvoir augmenter cette capacité maximale de stockage à 180 t, toujours à stocker uniquement au sein de la cellule B du site.

L'objectif est de pouvoir faciliter la gestion logistique de ces produits en permettant une plus grande capacité de stockage sur le site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Cette augmentation de capacité maximale de stockage ne s'accompagnera pas de travaux particuliers visant à modifier la configuration actuelle de la cellule B ou du site. En effet, la cellule B est déjà dédiée au stockage de plusieurs matières dangereuses, y compris des liquides et solides inflammables en plus du stockage classique de produits combustibles classés sous la rubrique 1510.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'augmentation de capacité maximale de stockage de solides inflammables classés sous la rubrique 1450 se fera en réduisant d'autant le stockage de produits classiques. Il n'y a donc pas d'augmentation de la capacité totale de stockage (toutes matières confondues) de la cellule.

Ainsi, l'activité du site et en particulier le trafic généré par celui-ci n'est pas modifié par le projet par rapport à la situation actuelle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site logistique a été autorisé au titre des ICPE par l'arrêté préfectoral n°IC/2011/160 du 5 novembre 2011 et par l'arrêté préfectoral complémentaire n°IC/2015/041 du 23 mars 2015.

L'augmentation de capacité de stockage de solides inflammables du site constituant une modification notable, mais non substantielle, de celui-ci, le projet a été porté à la connaissance du préfet avec tous les éléments d'appréciation en application de l'article L181-14 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Capacité de stockage de produits classés 1450 actuellement autorisée	41 t
- Capacité de stockage de produits classés 1450 souhaitée	180 t
- Augmentation de la capacité de stockage de produits 1450 demandée	139 t

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

L'adresse du bâtiment est la suivante :
26 Avenue Flandres Dunkerque 1940
ZAC DES ETOMELLES
02 200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN

Le site est implanté sur les communes de Villeneuve-Saint-Germain et Vénizel (02).

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 22' 17" 7 Lat. 49° 22' 31" 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La dernière étude d'impact du site a été réalisée en 2020-2021 dans le cadre du projet d'extension du site, toujours en cours d'instruction. La dernière étude d'impact validée remonte à 2016 et concernait un projet d'extension similaire au projet de 2021. Ce projet d'extension de 2016 avait finalement été abandonné.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'interfère avec aucun périmètre de ZNIEFF. La ZNIEFF I la plus proche (Ravins, côtes et ru de Billy-sur-Aisne) se situe à 1 km au sud du site, de l'autre côté de la RN31.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'interfère avec aucun périmètre couvert par un arrêté de protection de biotope. La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est située à plus de 3,5 km au sud-ouest du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'interfère avec aucun espace protégé.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se localise dans le périmètre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau routier dont le trafic moyen journalier est supérieur à 8 200 véhicules et le réseau ferré à plus de 30 000 passages/an. La RN2 (à moins de 500 m du nord du site) et la RN31 (à environ 600 m au sud du site) sont concernées par ce PPBE. Seule la RN2 a des effets significatifs (LAeq > 55 dB) sur le site. Les cartes de bruit ont été approuvées par arrêté en date du 26 novembre 2018.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'implantation envisagée n'est pas à proximité d'un bien inscrit au patrimoine mondial, ou d'un monument historique ou d'un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'implantation envisagée n'est pas située dans une zone ayant fait l'objet d'une délimitation.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN : La commune est concernée par le plan de prévention des risques inondation et coulées de boue (PPRicb) de la vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt. PPRT : L'établissement de la société Kuehne + Nagel objet du présent dossier d'examen au cas par cas a fait l'objet d'un PPRT. PPRicb approuvé le 24 avril 2008 ; modification pour la commune de Villeneuve-Saint-Germain approuvée le 16 mars 2015. PPRT de KUENE + NAGEL approuvé le 16 août 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone implantation envisagée, située sur des anciens espaces agricoles, n'est pas située à proximité d'un site ou de sols pollués. Des investigations de terrain, réalisées en juin 2021, ont montré l'absence de marqueur significatif d'une activité industrielle dans les sols. Les lithologies et résultats observés sur le fer dans les sols sont cohérents avec les données bibliographiques : l'oxydation naturelle de ce fer provoque des rejets orangés sur certains talus du site. cette pollution n'est pas imputable au site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de Zones de répartition des eaux sur les communes de Villeneuve Saint Germain et de Vénizel.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau. Le captage d'eau le plus proche est situé à environ 1 km.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Villeneuve-Saint-Germain et de Vénizel ne comptent pas de sites inscrits. Les sites inscrits les plus proches sont : - le centre urbain de Soissons, situé à 3 km à l'ouest du site (arrêté du 14 mai 1982), - le village de Septmonts, situé à 3,5 km au sud de Villeneuve-Saint-Germain
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucune zone Natura 2000 aux alentours du site. Les zones Natura 2000 les plus proches sont localisées à environ 20 km et plus du site (6 sites les plus proches : Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps ; Forêts picardes : Massif de Saint Gobain ; Collines du Laonnois Oriental ; Massif forestier de Retz ; Coteaux de la vallée de l'Automne ; Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois). Voir Annexe 6.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés les plus proches sont : - le « Chaos », amas de rochers situé à Billy-sur-Aisne, à 2,7 km au sud du site (arrêté du 20/03/1912) ; - le rocher de la pierre frite à Crouy, situé à 5 km au Nord du site (arrêté du 20/03/1912).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas l'activité du site par rapport à la situation actuelle.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas l'activité du site par rapport à la situation actuelle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera aucun travaux particulier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera aucun travaux particulier.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera aucun travaux particulier. Il ne modifie pas l'activité du site par rapport à la situation actuelle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone Natura 2000 ne se trouve aux abords du site. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 20 km. Les activités du site Kuehne + Nagel n'auront pas d'incidence sur cette zone Natura 2000 compte tenu de la distance d'éloignement entre le site et la zone Natura 2000 et du fait que le site n'occasionne pas de rejets intempestifs de façon chronique et qu'il est localisé dans une zone d'activité industrielle. Par ailleurs, le projet ne modifie pas l'activité du site par rapport à la situation actuelle.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'interfère pas avec des espaces d'inventaires ou des espaces protégés. L' espace protégé le plus proche (ZNIEFF de type I à moins d'1 km) est séparé du projet par la RN31. Le projet n'aura donc pas d'incidences sur les espaces protégés à proximité. Par ailleurs, le projet ne modifie pas l'activité du site par rapport à la situation actuelle.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera aucun travaux particulier. Il ne modifie pas l'emprise actuelle du site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'entrepôt de Kuehne + Nagel a un statut SEVESO seuil haut. Un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) concerne l'établissement de Kuehne + Nagel approuvé par arrêté préfectoral en date du 16/08/2010. Les modifications envisagées n'engendrent pas de zones de dangers supplémentaires à l'extérieur du site. Elles ne modifient pas le niveau de risque que représente l'établissement. Un dossier de Porter à Connaissance comprenant une notice de dangers a permis d'analyser les risques nouveaux.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villeneuve-Saint-Germain est concernée par le risque inondation liée à la vallée de l'Aisne. Toutefois, le site est situé en dehors des zones d'aléas. Le bâtiment est construit au-dessus de la cote de la crue centennale, le risque d'inondation directe du terrain par débordement de l'Aisne est donc écarté. Le site est implanté dans une zone de sensibilité très élevée avec une nappe affleurante. L'imperméabilisation du bâtiment permet de prévenir les remontées de nappe. 3 piézomètres permettent l'autosurveillance de la qualité des eaux souterraines .
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité d'entrepôt et de logistique n'engendre pas de risques sanitaires. Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas l'activité actuelle du site. En particulier, la quantité globale de marchandises stockées sur le site n'étant pas modifiée, le projet ne modifiera pas le trafic de véhicules induit par l'activité du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de logistique n'utilise pas de matériels pouvant avoir un impact sonore à l'extérieur du bâtiment. Par ailleurs, l'activité du site n'étant pas modifiée par le projet, il n'est pas de nature à modifier les nuisances sonores (trafic poids-lourds en particulier) par rapport à la situation actuelle.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité de logistique n'utilise pas de matériels pouvant engendrer des odeurs. Par ailleurs, le projet ne modifie pas l'activité du site par rapport à la situation actuelle.</p> <p>Le site n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité de logistique n'utilise pas de matériels ou machines pouvant avoir un impact vibratoire. Par ailleurs, le projet ne modifie pas l'activité du site par rapport à la situation actuelle et il ne nécessite pas de travaux particuliers..</p> <p>Le site n'est pas situé dans un environnement soumis à des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'éclairage extérieur du site est constitué de projecteurs placés en façade pour éclairer les quais, de lampadaires pour les voiries et les zones de stationnement et de bornes basses au niveau des espaces verts. Ces sources sont localisées à proximité immédiate du bâtiment et ne créent pas de gêne pour le voisinage ou les voies de circulation extérieures au site.</p> <p>Le projet ne vient pas modifier les éclairages du site.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne nécessitera aucun travaux particulier. Il ne modifie pas l'activité du site par rapport à la situation actuelle (en particulier, il ne nécessite pas une modification du chauffage du site). Il n'a donc pas d'incidence sur les rejets atmosphériques du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité exercée en cellule B ne nécessite pas l'utilisation d'eau industrielle et ne génère pas d'effluents industriels. Les effluents issus de ce type d'établissement sont les eaux vannes et usées issues de l'entretien des locaux et des installations sanitaires du bâtiment et les eaux pluviales de ruissellement.</p> <p>Le projet ne modifie ni la quantité ni le mode de gestion de ces différents effluents par rapport à la situation actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité d'entreposage n'utilise pas de procédé industriel pouvant être une source d'effluents à l'origine d'une pollution du sol et du sous-sol. Les seuls effluents pouvant être à l'origine d'une pollution du sol sont les eaux pluviales de voiries qui sont collectées par un réseau interne spécifique aboutissant à un bassin de rétention puis traitées sur le site avant rejet dans le réseau public.</p> <p>Le projet ne modifie ni la quantité ni le mode de gestion des eaux pluviales par rapport à la situation actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne nécessitera aucun travaux particulier. Il ne modifie pas l'activité du site par rapport à la situation actuelle (le stockage de solides inflammables n'est pas source de production de déchets particuliers).. Il n'a donc pas d'incidence sur la production de déchets du site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas l'emprise ou l'apparence du bâtiment actuel. Il ne fera pas l'objet de travaux particuliers.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas l'emprise actuelle du bâtiment et du site. Il ne modifie donc pas l'usage actuelle des sols. Il 'na aucun impact sur les activités humaines avoisinantes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet n'a pas d'incidence environnementale en dehors de la cellule B, déjà existante, du bâtiment.

En particulier, le projet d'augmentation de la capacité de stockage de solides inflammables n'a aucune incidence cumulée avec le projet, en cours d'instruction, d'extension du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet ne nécessite pas la mise en place de travaux et ne modifie pas l'activité globale du site. Il n'a donc aucune incidence particulière sur l'environnement par rapport à la situation actuelle.

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts mises en place sur le site (gestion des eaux pluviales, tri des déchets, etc.) sont conservées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale. En effet, celui-ci n'engendre aucun impact environnemental particulier par rapport à la situation actuelle puisqu'il ne modifie pas l'activité du site et ne nécessite aucun travaux particulier.

La seule incidence du projet concerne la possible augmentation des risques liés à l'incendie de la cellule B. Néanmoins, une notice de danger spécifique a été réalisée dans le cadre du Porter-à-Connaissance de ce projet : celle-ci montre que ces risques restent maîtrisés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

le, 22/10/2021

Signature





Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

2

Extensio
n

Nom de la voie

avenue Joseph Paxton

Parc d'activités du nid de Grives ZAC des hauts de ferrières

Code postal

7 7 1 6 4

Localité

FERRIERES EN BRIE

Pays

France

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Pascaud

Prénom

Christophe

Qualité

National Finance Manager

Tél

675662002

Fax

Courriel

christophe.pascaud@kuehne-nagel.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

